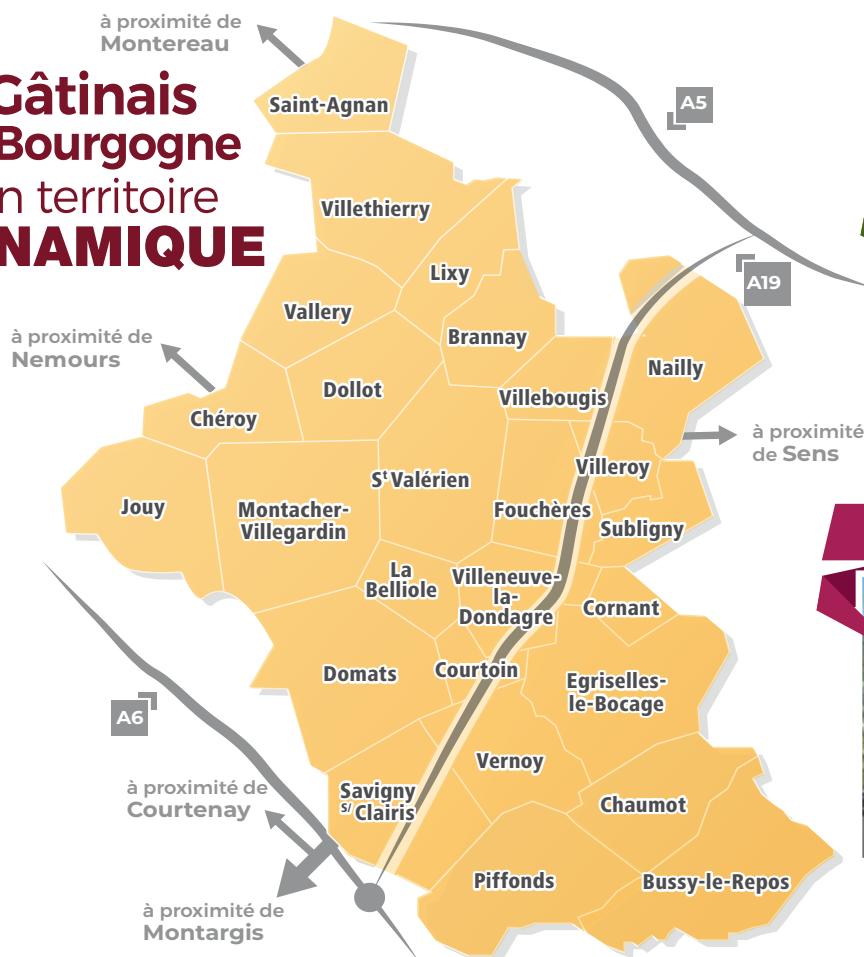




Gâtinais en Bourgogne Un territoire **DYNAMIQUE**



LE PCAET

Pour rappel, des ateliers de mobilisation ont permis d'identifier des thématiques à enjeux pour... **page 2**

ÉQUIPEMENT SPORTIF

TERRAINS DE TENNIS COUVERTS page 6



LE DMP

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé numérique qui conserve et ... **page 12**

GEMAPI

Pour assurer les missions liées à la GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, la CCGB a fait le choix.. **page 8**

CENTRE DE LOISIRS

Depuis le 1^{er} janvier 2014 la Communauté de Communes du Gâtinais gère la mise en place... **page 18**



Pour rappel, des ateliers de mobilisation ont permis d'identifier des thématiques à enjeux pour notre territoire. Ainsi l'économie, l'agriculture, les nouvelles énergies, les transports et le bâti ont été retenues.

Afin de mettre en relief ces vecteurs d'actions, des réunions sur le plan d'action ont d'ores et déjà été organisées.

Ces réunions de plan d'action permettent



de traduire les volontés en actions concrètes.

Nous avons déjà pu aborder les volets agriculture / consommation le **mardi 1^{er} octobre 2019**, le volet bâti / énergie renouvelable le **mardi 8 octobre 2019** et enfin le volet mobilité le **mardi 15 octobre 2019**.

Les thèmes économie et déchets ont été abordés, quand à eux, le **mardi 5 novembre 2019** à Egriselles

le bocage.

Beaucoup de propositions d'actions simples, peu onéreuses et efficaces ont déjà été évoquées comme par exemple :

Agriculture

- Étudier différentes formes d'approvisionnement locales des cantines scolaires
- Éditer un guide de l'ensemble des producteurs locaux et souligner ceux qui travaillent en bio.
- Favoriser les rencontres consommateurs / producteurs, en aidant à organiser des journées « fermes ouvertes » et des circuits de découverte des producteurs locaux.

Bâti et nouvelles énergies

- Mettre en place une étude de thermographie aérienne pour identifier les pertes énergétiques sur les logements
- Inciter la rénovation et l'isolation des bâtiments
- Développer également les problématiques de qualité de l'air intérieur.
- Editer une brochure simple, résentant les bons gestes dans le bâti... et les économies qu'ils permettent.

Mobilité

- Offrir des formations à l'éco-conduite à tous les personnels territoriaux.
- Proposer des véhicules électriques en autopartage.
- Développer un Rezo Pouce - d'auto-stop (covoiturage sécurisé, le long d'axes à forte fréquentation)
- Envisager la création de points relais, permettant aux commerçants d'y déposer les commandes passées par Internet.



GESTES SIMPLES POUR RÉDUIRE VOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE :

10 recommandations simples pour vos véhicules :

1

Entretenez régulièrement votre véhicule :
Un véhicule mal entretenu consomme plus et pollue plus.

2

Contrôlez la pression de vos pneus chaque mois :
Des pneus sous-gonflés augmentent votre consommation de carburant et sont dangereux pour votre sécurité.

3

Ne chargez pas inutilement votre véhicule :
Le poids supplémentaire augmente votre consommation de carburant.

4

Fermez les vitres, en particulier à une vitesse élevée et enlevez la galerie vide du toit :
La résistance au vent est ainsi diminuée et votre consommation, ainsi que les émissions de CO₂, peuvent être réduites jusqu'à 10%.

5

Limitez l'usage de la climatisation :
Son utilisation peut inutilement augmenter la consommation de carburant et les émissions de CO₂ jusqu'à 5%.

6

Ne laissez pas tourner votre moteur inutilement :
Les moteurs modernes permettent de rouler juste après le démarrage. Coupez votre moteur pour tout arrêt supérieur à 1 minute.

7

Réduisez votre allure :
Réduire sa vitesse de 10% sur autoroute permet de réduire sa consommation de 10%.

8

Choisissez le rapport de vitesse le mieux adapté :
Les rapports de vitesse les plus élevés sont les plus économiques en matière de consommation. Évitez les sur-régimes et les sous-régimes pour préserver votre moteur, votre argent et l'environnement.

9

Anticipez et adoptez une conduite souple :
Observez la circulation devant vous, aussi loin que possible, afin d'éviter les coups de frein et les accélérations inutiles.

10

Optimisez vos modes de déplacement :
Évitez les déplacements inutiles, limitez les petits trajets urbains et optez pour le co-voiturage, les transports en commun, le vélo ou la marche à pied quand cela est possible.

L'ACTUALITÉ DU **PLUi**

POUR RAPPEL,

la pièce maîtresse angulaire qui constitue un plan local d'urbanisme intercommunale est le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Le PADD déterminera la stratégie d'aménagement du territoire de la Communauté de Communes du Gâtinais suivant les obligations réglementaires et législatives pour les 10/15 prochaines années.

Pour rédiger ce document, un état des lieux de notre territoire est nécessaire. Dans le précédent bulletin, nous avons décliné les étapes clés du diagnostic qui nous permettaient de jauger les ambitions de développement auxquelles nous pouvions prétendre tout en considérant le contexte législatif strict et l'historique d'aménagement du passé proche de notre collectivité.

Ainsi le diagnostic agricole qui se finalisera d'ici la fin de l'année viendra compléter le « diagnostic complet » qui lui, synthétisera les contraintes, les enjeux environnementaux, la production de logements, les stratégies d'aménagement et les ambitions collectives sur la prochaine décennie.

Durant les mois à venir, nous allons regrouper toutes ces données pour finaliser le diagnostic avant la fin de l'année 2019 dans l'objectif de rédiger et de valider le PADD dans le premier semestre 2020.



Par la suite, interviendront les phases de détermination du plan de zonage, la rédaction du futur règlement etc...

UNE NOUVELLE INSTRUCTICE



Ingrid ROY est, depuis le 1^{er} avril, la **nouvelle instructrice en droit des sols**. Elle remplace *Yoan LOUIS* qui est le nouveau chargé de mission en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

La mission première de Madame ROY est d'instruire toutes les demandes d'urbanisme du Gâtinais, que ce soit une Déclaration Préalable (DP), un Certificat d'Urbanisme (CU), un Permis de Construire (PC), de Démolir (PD) ou encore d'Aménager (PA).

Elle a également un rôle de conseil afin d'offrir aux communes et leurs habitants un véritable service de proximité.

AIR LIQUIDE

IMPLANTATION D'UNE STATION-SERVICE GAZ AIR LIQUIDE

Les travaux d'implantation de la station-service multi-énergies Air Liquide sur la zone d'activités de Savigny-sur-Clairis **sont terminés**. Air Liquide distribue du gaz naturel comprimé (GNC) à destination des poids lourds.



La Communauté de Communes du Gâtinais se félicite d'une telle implantation.

En effet, l'utilisation de cette nouvelle énergie réduit de manière significative l'empreinte carbone ainsi que le rejet de particules fines et d'oxydes d'azote.

De plus, les camions utilisant ce type de carburant **diminuent le bruit de leurs moteurs de 50 %**.

CONSTRUCTION DE TERRAINS DE TENNIS COUVERTS :

LES TRAVAUX DEVRAIENT DÉBUTER COURANT 1^{er} TRIMESTRE 2020

L'équipement sportif intercommunal - propriété du SIVOM du Gâtinais et localisé à proximité directe du collège du Gâtinais à Saint-Valérien - est l'unique équipement intercommunal sportif couvert mis à disposition du collège et des associations sportives du territoire.

Depuis de nombreuses années, le Gymnase (COSEC) connaît beaucoup de tensions quant à son occupation et a atteint un taux de saturation en période scolaire ne permettant plus d'apporter un accueil suffisant aux associations sportives du territoire intercommunal.



VUE DEPUIS L'ALLÉE DE BOURGOGNE

En effet, cet équipement, en période scolaire, est utilisé en continuité de 8h00 le matin à 23h00 le soir, y compris le mercredi après-midi et les week-ends par le collège, l'association sportive du collège et les associations sportives du territoire.

Les élus de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne et du SIVOM ont étudié ensemble les différentes possibilités pouvant être mises en œuvre afin de permettre une qualité d'accueil des populations sportives sur le territoire intercommunal.

La solution retenue a consisté en la **création de deux courts de tennis couverts sur le territoire de la commune de Saint Valérien** à proximité des

équipements actuels du COSEC et du collège du Gâtinais.

Cette structure **accueillera les équipes de tennis présentes sur le territoire intercommunal** et leur permettra de développer leur pratique, leur capacité d'accueil et le nombre d'équipes engagées dans les compétitions.

Cette construction libérera de nombreuses heures d'occupation au gymnase du Gâtinais dans le but de conforter l'accueil des associations déjà présentes, mais également l'accueil de celles ne pouvant être accueillies actuellement. Cela

permettra ainsi de conforter l'offre sportive et le monde associatif sur le territoire du Gâtinais.

Le choix des élus s'est porté sur **un bâtiment de forme parallélépipède** afin de permettre le développement de nouvelles pratiques sportives et surtout d'avoir un bâtiment moins spécifique au cas où le tennis perdrait de son attractivité au sein de la population.

A l'heure actuelle, un maître d'œuvre est mandaté par la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne. Les travaux de construction des terrains de tennis couverts devraient débuter courant 1^{er} trimestre 2020.

Coût estimatif du projet : 1 254 446 € HT

Des subventions ont été sollicitées mais toutes n'ont pas encore été attribuées. La Communauté de Communes espère pouvoir bénéficier de subventions à hauteur de **60% du coût du projet**.



Malgré le retour des précipitations, le déficit en eau est toujours généralisé sur le département de l'Yonne mais également sur le secteur du Gâtinais. La végétation et les sols superficiels profitent en premier de ce temps plus perturbé. Les débits des cours d'eau sont toujours très bas, il faudra plusieurs semaines pour que les nappes retrouvent des niveaux normaux, la période favorable de recharge se produisant en automne et hiver.

VOICI DES GESTES SIMPLES qui vous permettront d'économiser l'eau :

- 1 Faites un constat des fuites d'eau et réparez-les**
Une chasse d'eau qui fuit, vous pouvez perdre jusqu'à 15 litres par heure ! Une fuite de type « goutte à goutte » au robinet, ce sont 4 litres par heure qui s'évaporent !

d'eau aux toilettes consiste à placer dans le réservoir une bouteille remplie d'eau de pluie ou de sable pour occuper de l'espace et réduire le remplissage. Vous pouvez utiliser une à deux bouteilles d'1,5 litre selon votre espace.
- 2 Ne laissez pas couler l'eau lors de l'utilisation des robinets**
Lorsque vous vous brossez les dents, que vous vous lavez les mains, vous vous rasez ou bien encore que vous faites la vaisselle, ne laissez pas le robinet couler. Cela vous évitera de consommer jusqu'à 12 litres par minute.
- 3 Prendre une douche plutôt qu'un bain**
Je consomme ainsi 50 litres d'eau au lieu de 150 litres pour un bain.
- 4 Appuyez moins longtemps sur le bouton de la chasse d'eau**
Les chasses d'eau libèrent un certain volume en fonction de l'ouverture demandée lors de la pression du bouton. Si vous maîtrisez la pression, vous pouvez libérer moins d'eau avec votre chasse d'eau traditionnelle.
- 5 Mettez une bouteille remplie de sable dans le réservoir de votre chasse d'eau**
Une autre technique pour réduire le gaspillage
- 6 Installez un système de chasse d'eau économique (double touche)**
- 7 Utilisez des toilettes sèches**
- 8 Réutilisez l'eau de cuisson**
Une fois refroidie, vous pouvez l'utiliser pour arroser vos plantes.
- 9 Utilisez un pommeau de douche économique**
L'injection de bulles d'air donne l'impression d'utiliser la même quantité d'eau et pourtant vous faites 30 à 40 % d'économie.
- 10 Achetez des appareils électroménagers économiques**
Le lave-vaisselle et le lave-linge représentent 11% chacun en termes de consommation d'eau quotidienne. Contre toutes les idées reçues, un lave-vaisselle moderne par exemple peut consommer jusqu'à seulement 10 litres d'eau contre 15 à 50 litres pour une vaisselle à la main selon la quantité !
- 11 Le binage**
Il s'agit de retourner la terre de manière superficielle (sur 2cm) autour de vos plantes pour en augmenter la perméabilité. L'eau passera plus vite et mieux pour irriguer vos plantes plus efficacement.
- 12 Arrosez le matin ou en soirée**
- 13 Installer un récupérateur d'eau de pluie pour arroser vos plantes**
- 14 Installer un système d'arrosage goutte à goutte**
Ce système est un tuyau adapté, troué, que vous allez disposer auprès de vos plantes. Vous pouvez arroser juste le nécessaire dans votre potager.
- 15 Réaliser du paillage**
Il s'agit de mettre de la paille, des feuilles, ou bien d'autres matériaux naturels aux pieds de vos plantes pour maintenir l'humidité autour de celles-ci.



ADHESION DE LA CCGB À L'EPAGE DU LOING ET AU SYNDICAT YONNE MEDIAN

Pour assurer les missions liées à la GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, la CCGB a fait le choix d'adhérer à l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Loing à compter du 1er janvier 2019, et au Syndicat Yonne Médian, en 2020, pour bénéficier de leurs expertises.

Ils interviennent à l'échelle du Bassin Versant pour étudier et intervenir sur l'intégralité d'un cours d'eau ou d'une zone, au-delà des frontières intercommunales et administratives ; De plus, ils permettent de mutualiser les moyens humains, matériels et financiers.

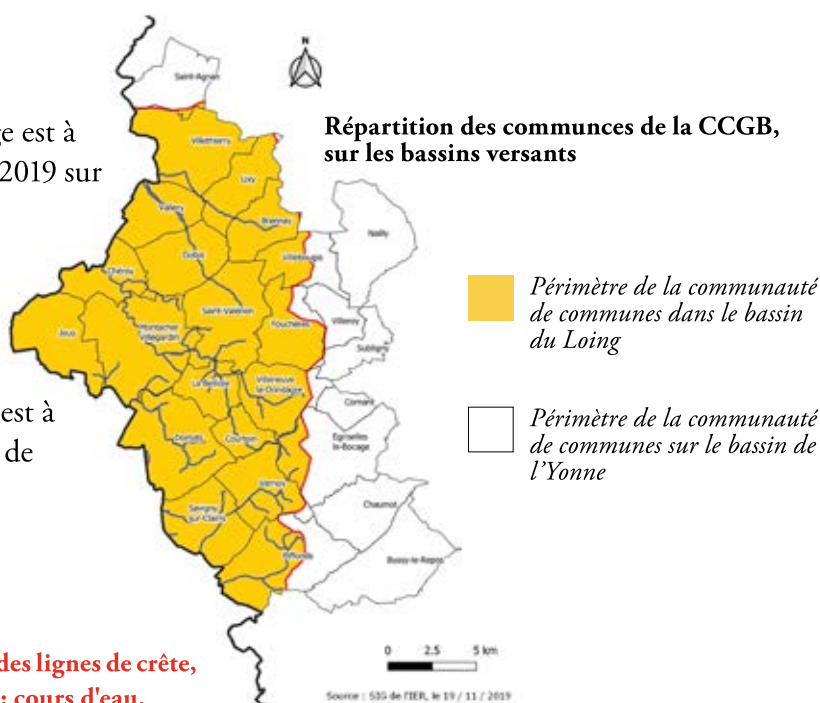
Le territoire de la CCGB recoupe 2 bassins versants, celui du Loing (à l'Ouest) et celui des affluents de l'Yonne (à l'est).

- l'EPAGE du bassin du Loing (dont le siège est à Montargis) intervient depuis le 1^{er} janvier 2019 sur la Cléry, le Betz, le Lunain et l'Orvanne.
- 18 collectivités, 269 communes pour 276 150 habitants

Le Syndicat Yonne Médian (dont le siège est à Auxerre interviendra sur le bassin versant de l'Yonne, en 2020

- 7 collectivités pour 108 514 habitants

Un bassin versant est un territoire délimité par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau.



Pour rappel, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) comprend (article L.211-7 du code de l'environnement) :

L'aménagement des bassins versants (restauration de champs d'expansion des crues, arasement de merlons, restauration d'espaces, études géomorphologiques...) ;

L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau (Entretien des berges, de la ripisylve...) ;

La défense contre les inondations (entretien, gestion et surveillance des ouvrages de protection existants contre les crues, études et travaux neufs sur l'implantation de nouveaux ouvrages...) ;

La protection et la restauration des zones humides (actions en matière de restauration de la continuité écologique, de transport sédimentaire, de restauration morphologique, de gestion et d'entretien de zones humides (plans de gestions stratégiques, plans pluriannuels...)).

TRAVAUX SUR LE LUNAIN À MONTACHER VILLEGARDIN

Le saviez-vous ?



Le Lunain est un cours d'eau soumis à des érosions mécaniques et chimiques qui favorisent la création régulière de gouffres. La conséquence peut être désastreuse avec une baisse du niveau du Lunain voire un assèchement de la rivière car les eaux sont captées par ces cavités.

Depuis plus de 20 ans, le SIVOM du Gâtinais et la CCGB depuis 1998, sont intervenus à plusieurs reprises, pour lutter contre ce phénomène notamment par la réalisation de rigoles en béton.

En septembre dernier, l'EPAGE du Loing est intervenu avec l'association d'insertion l'APAGEH. Les travaux ont consisté à combler le gouffre et à renforcer la berge du Lunain par la réalisation d'une fascine en saule avec des pieux d'acacia sur 10 mètres linéaires ;

À Montacher-Villegardin en 2019



Affaïssement berge



Le gouffre



Vues après travaux

Coût de l'opération : 1 261€

Les études poursuivies par la CCGB et l'EPAGE du Loing en 2019 :

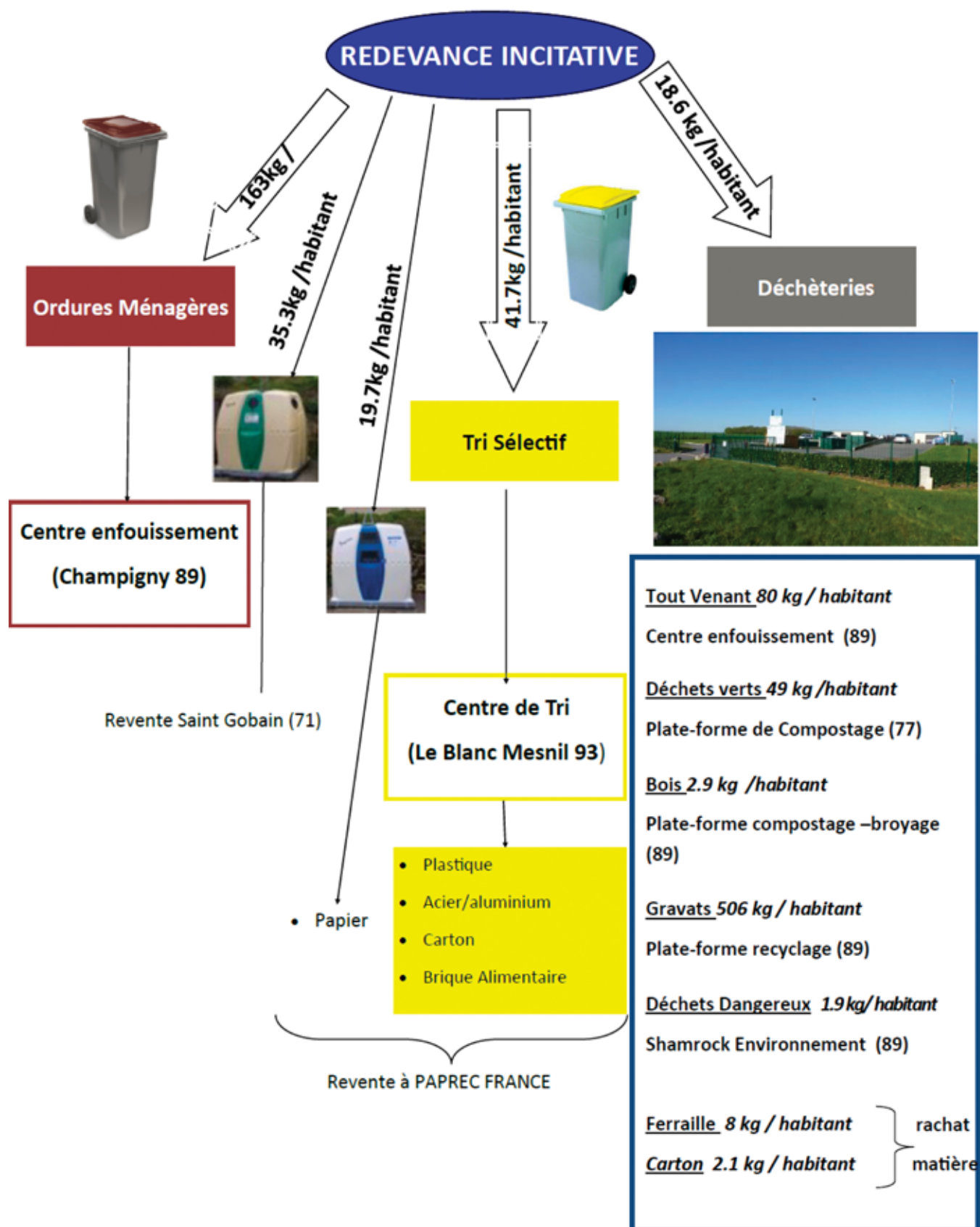
- Etude préalable à l'aménagement d'ouvrages hydrauliques, permettant la restauration de la continuité écologique de la rivière Orval. Elle comprend l'aménagement du passage à gué entre Villethierry et Blennes
- Etude préalable à l'aménagement du bassin versant hydrographique de l'Orval

La prestation vise à limiter :

- l'impact du ruissellement sur Fontenelle, hameau de Lixy ;
- la turbidité au niveau du captage de Villethierry.

ANNEE 2018 : 17453 habitants

Production annuelle pour 2018 par habitant.



La fin des travaux dans les déchèteries

Les travaux d'agrandissement et de mise aux normes des déchèteries de Chéroy et Fouchères se sont terminés en septembre.

Ils vont permettre, entre autre pour chaque site :

- de **faciliter** vos déchargements de déchets avec 4 quais supplémentaires et un nouveau local pour les déchets dangereux, et ainsi envisager le développement de nouvelles filières de collecte,
- de **sécuriser** les quais de déchargement avec la mise en conformité des dispositifs antichute,
- d'**améliorer** la signalétique des filières existantes
- de **faciliter** la circulation,
- de **renforcer** la vidéosurveillance et la protection.



La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne répond ainsi aux nouveaux enjeux d'amélioration du tri et de développement de nouvelles filières de valorisation des déchets.

La CCGB a investi **640 000 € TTC** dans les deux déchèteries et a perçu **420 000 € HT de la préfecture et de l'ADEME**.



Le DMP, qu'est-ce que c'est ?

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise vos informations de santé : traitements, résultats d'examens, allergies...

Il vous permet de les partager avec les professionnels de santé de votre choix, qui en ont besoin pour vous soigner.

Gratuit, confidentiel et sécurisé, le Dossier Médical Partagé conserve précieusement vos informations de santé en ligne. Il vous permet de les partager avec votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital.

Le DMP est le seul service qui vous permet de retrouver dans un même endroit :



Un dossier confidentiel, sécurisé et à votre disposition.

L'accès à votre Dossier Médical Partagé est hautement sécurisé. À part vous, seuls les professionnels de santé autorisés (Médecin, Pharmacien, Infirmier...) peuvent le consulter.

- Vous pouvez ajouter ou masquer un document. Seul le professionnel de santé peut accéder à l'ensemble des informations contenues dans votre DMP.
- Vous pouvez gérer les accès à votre DMP (bloquer un professionnel de santé, supprimer une autorisation).
- Vous êtes libre de demander à tout moment la fermeture de votre DMP.
- Le DMP n'est pas obligatoire et n'a aucun impact sur vos remboursements.

Le DMP, c'est pour qui ?

Chaque personne bénéficiant d'un régime de sécurité sociale peut disposer d'un Dossier Médical Partagé. Le DMP est particulièrement utile pour les personnes ayant souvent recours aux soins comme les patients atteints d'une maladie chronique ou les femmes enceintes.

Pourquoi créer son DMP ?

Chaque personne bénéficiant d'un régime de sécurité sociale peut disposer d'un Dossier Médical Partagé. Le DMP est particulièrement utile pour les personnes ayant souvent recours aux soins comme les patients atteints d'une maladie chronique ou les femmes enceintes.



En cas d'urgence, le DMP peut améliorer l'efficacité de votre prise en charge

En cas d'urgence, un professionnel de santé doit agir vite. L'accès à votre Dossier Médical Partagé peut s'avérer particulièrement utile :

- Lors d'un appel au Samu Centre 15 vous concernant, le médecin régulateur pourra alors accéder à votre Dossier Médical Partagé ;
- Si votre état présente un risque immédiat pour votre santé : un professionnel de santé pourra accéder à votre Dossier Médical Partagé.

Tous ces accès en urgence sont tracés dans votre Dossier Médical Partagé.

Comment créer son DMP ?



Le 15 novembre 2019, l'UNA GATINAIS EN BOURGOGNE a fêté ses 50 ans à la Salle des Fêtes de l'Espace Socio-Culturel André Henry en présence de Madame Michèle CROUZET, députée, de Monsieur Henri de RAINCOURT, Président de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne, de Madame Christine AITA, Présidente du SIVOM, de Madame Brigitte BERTEIGNE, Maire de CHEROY et de nombreux Maires du territoire où l'association intervient.

Les statuts de l'association furent déposés à la sous-préfecture de SENS le 22 octobre 1969 par son premier président, M. Jacques PIOT, Sénateur-Maire de CHEROY et par sa secrétaire générale, Madame Renée RENOUX, de VILLEBOUGIS, présente parmi nous vendredi.

Ce fut l'occasion de rappeler, en quelques mots, l'historique de l'association, créée à l'initiative des membres de la Commission Féminine du Canton qui regroupait



des épouses d'agriculteurs. D'ailleurs, le premier conseil d'administration était composé principalement de représentants du monde agricole.

Sous la houlette de **Madame Anne-Marie ROUSSEAU**, se mit en place une équipe d'aides ménagères intervenant auprès des personnes âgées isolées du canton.

Après le décès de Maître PIOT, la présidence fut reprise **entre 1981 et 1996** par Henri de RAINCOURT qui développa l'association en créant un service très apprécié de portage de repas à domicile en 1991 et en signant un partenariat avec Présence Verte pour les



téléalarmes. Par la suite, l'association s'adapta aux nouveaux textes en vigueur depuis la Loi 2002-2 qui transforma les associations d'aide à domicile en établissements médico-sociaux au même titre que les EHPAD par exemple.

.....

Au fil du temps, par une importante politique de formation des personnels, elle se professionnalisa. Elle intervient maintenant, outre les 16 communes de l'ancien canton de CHEROY, sur SENS, MAILLOT, NAILLY, PARON et SAINT-MARTIN-DU-TERTRE grâce à son antenne de SENS et a assuré, en 2018, **76000 heures d'intervention chez 627 personnes**. Maintenant, idéalement installée dans des locaux neufs accessibles aux personnes à mobilité réduite au sein de l'Espace Socio-Culturel André HENRY grâce à Brigitte BERTEIGNE, Maire de CHEROY et à son équipe municipale, l'association peut travailler à améliorer son offre de services.

Nous avons souhaité, lors de cette manifestation, exprimer nos vifs remerciements aux différentes personnes sans qui l'association n'aurait pu vivre, administrateurs, salariées administratives et de terrain qui se sont succédés au fil du temps et nous remémorer **Madame ROUSSEAU** et **Monsieur DOMENECH**, ancien Maire de CHEROY qui fut de longues années vice-président de l'association, sans oublier de rappeler le rôle de **Madame DOMENECH** qui fut, elle aussi, membre du bureau de l'association pendant plus de 40 ans.

Nous n'oublions pas ce que nous devons à tous, et nous tenions à rappeler notre fidélité aux valeurs portées par nos fondateurs et leurs successeurs.

Repartant des racines de l'association, Monsieur de RAINCOURT a mis ensuite en exergue le rôle fondamental de l'agriculture qui a façonné notre pays depuis des siècles, alertant les uns et les autres sur les risques encourus si les agriculteurs venaient à disparaître, laissant comme seules perspectives des importations de pays lointains.

Il a souligné l'implication de Madame ROUSSEAU et évoqué la mémoire de Monsieur Gabriel ROUSSEAU, qui, outre le soutien qu'il apportait à son épouse pour notre association, fut, à côté de ses fonctions de directeur de l'école primaire de CHEROY, secrétaire de mairie et secrétaire général du SIVOM, assisté par Madame Monique MALISSE. Souvenirs d'une époque où il était possible de monter des projets beaucoup plus librement...

Enfin, il rappela la gestion saine et rigoureuse des bénévoles, grâce auxquels, l'association put constituer des réserves solides.

Madame Michèle CROUZET, députée de l'YONNE, confirma son écoute des difficultés rencontrées par les associations d'aide à domicile et le soutien qu'elle entendait leur apporter, comme elle l'avait indiqué lors de notre Assemblée Générale d'avril 2019.

LA MISSION LOCALE AU PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS !

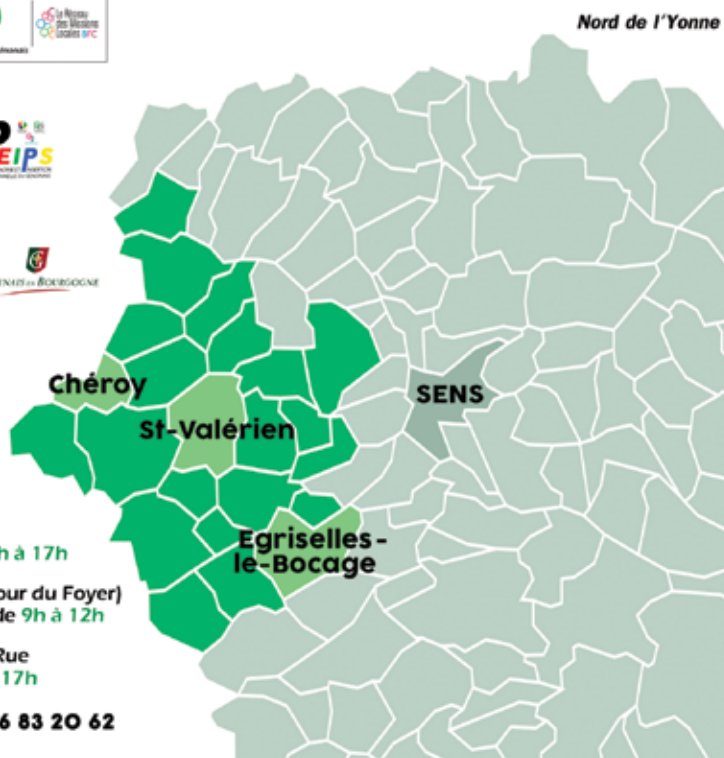
Basée au 6 rue Henri Sanglier à Sens, la **Mission Locale du Sénonais** est un dispositif du **PEIPS** (Pôle Économie et Insertion du Sénonais), qui s'adresse au **16-25 ans sans emploi et hors système scolaire**. Elle les accompagne dans leurs démarches pour accéder à l'emploi, à la formation et à l'autonomie lors d'entretiens avec un conseiller dédié (aide à la mobilité, à l'accès au logement,...).



LA MILO VOUS ACCUEILLE DANS SES PERMANENCES DU GÂTINAIS

-  **CHÉROY** : Mairie, 27 Place du Général De Gaulle
JEUDIS 9, 23 JANVIER / 6, 20 FÉV. / 5, 19 MARS de 9h à 17h
-  **ST-VALÉRIEN** : Mairie, 20 Rue de la République (Cour du Foyer)
JEUDIS 16, 30 JANVIER / 13, 27 FÉV. / 12, 26 MARS de 9h à 12h
-  **ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE** : Mairie, 26bis Grande Rue
JEUDIS 30 JANVIER / 27 FÉV. / 26 MARS de 13h30 à 17h

CONTACT POUR RDV AU 03 86 83 20 62





**Maison
de services
au public**

À Chéroy, la Maison de services au public (MSAP), située dans les locaux du bureau de Poste, est un véritable lieu d'accueil, d'information, et d'orientation. Elle réunit plusieurs services publics « essentiels » sous un même toit.

En effet, elle dispose d'un îlot de services au public avec un accès à des services numériques. Les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne, en lien avec les opérateurs de services. C'est un véritable guichet unique de proximité en milieu rural.

À la **MSAP de Chéroy**, vous disposez gratuitement d'équipements connectés (ordinateur, accès internet, webcam, imprimante, tablette, scanner) en libre-service ou avec un accompagnement du chargé de clientèle. La MSAP garantit un accueil et un accompagnement humain de proximité et participe au maintien ou retour des grands opérateurs publics en zone rurale (Pôle emploi, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, retraite, ...).

À la MSAP, vous pouvez par exemple :

- Créer votre compte Ameli (CPAM) et y accéder
- Suivre l'état de vos remboursements et paiements (indemnités journalières, pension d'invalidité, ...)
- Demander et imprimer une attestation de droit ou de paiement d'indemnités journalières
- Remplir un formulaire
- Déposer votre CV
- Consulter les offres d'emplois
- ...

.....

Au 1^{er} juillet 2019, le Préfet de l'Yonne, Patrice LATRON, a adressé au Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, **une liste de 6 MSAP** présentant les qualités requises à une labellisation. Seules trois ont été retenues. **La MSAP La Poste de Chéroy** faisait partie de cette liste et a fait l'objet d'un **examen favorable** pour une labellisation au 1^{er} janvier 2020 :

La Maison de Services Au Public (MSAP) devient Maison France Services (MFS).

Dès le 1^{er} janvier 2020, ces nouvelles entités vont permettre d'améliorer le dispositif existant (celui que nous vous avons présenté ci-dessus) avec un nombre d'opérateurs Publics plus important : Caisse d'allocations familiales, Ministères de l'Intérieur, de la Justice, des finances Publiques, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, Mutualité Sociale Agricole, Pôle emploi, GRDF et La Poste.

Ce socle de services pourra être enrichi par les collectivités locales et d'autres partenaires en fonction des besoins locaux exprimés par les citoyens. La CCGB projette de créer une MSAP à Égriselles-Le-Bocage.

ÉCOLE DE MUSIQUE, DE DANSE & D'ART DRAMATIQUE de la Communauté de Communes du Gâtinais

L'école de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de la Communauté de Communes du Gâtinais a repris ses cours le lundi 16 septembre dernier. Elle compte **157 élèves dont une vingtaine d'adultes**.

Outre les différents instruments de musique enseignés, l'école propose également des cours de théâtre, des ateliers de musiques actuelles et de jazz.

Pour cette année scolaire 2019-2020, une chorale enfant et une chorale adulte ont été créées. Pour la chorale adulte, vous pouvez encore vous inscrire.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'école de Musique **du lundi au vendredi de 14 h à 18 h au 03 86 64 18 45 ou par email secretariat-emdt@gatinais-bourgogne.fr**

CALENDRIER DES CONCERTS, AUDITIONS & ACTIVITES 2019/2020

Samedi 14 décembre	Audition de Noël à Domats (les grands ensembles et la FM) 15h (salle des Fêtes)
Samedi 18 janvier	Moment musical à 17h (Salle de Musique de St Valérien)
Samedi 1^{er} février/8 février	RCGB Duo « les Sylvains » musique baroque Grange des Blins
Samedi 8 février	Moment musical d'hiver à 17h (Salle de Musique de St Valérien)
Samedi 21 mars	Moment musical de printemps 17h (Salle de Musique de St Valérien)
Samedi 21 mars	RCGB Conférence « Le monde de Rabelais »
Samedi 28 mars	Concert des professeurs à Nailly (salle des Fêtes)
Dimanche 29 mars	OHGB Concert à Nailly
Dimanche 5 avril	RCGB Ensemble « A Rebours » chant grégorien et musique du Moyen-Age
Samedi 11 avril	Moment musical « A vous les familles ! » à 17h
Samedi 16 mai	Moment musical d'été à 17h (salle de Musique de St Valérien)
Samedi 16 mai ou 6 juin	RCGB « Trio Anour » jazz et musique du monde
Vendredi 5 juin	Concert « Effet Papillon » projet chorales Collège, Ecoles primaire de St Valérien et Ecole de Musique (Eglise de Chéroy)
Samedi 13 juin	Examen fin de cycle d'instrument
Dimanche 14 juin	Concert Skénét'eau orchestre junior
Mercredi 17 juin	Examen Ecrit de fin de cycle de Formation Musicale 14h/16h
Vendredi 19 juin	Concert orchestre junior (Club de l'Amitié de Saint Valérien)
Samedi 20 juin	Examen Oral de fin de cycle de Formation Musicale 9h/12h OHGB concert, fête de la musique (Saint Valérien)
Samedi 27 juin	Audition finale des grands ensembles (Villeneuve la Dondagre)

Depuis le 1^{er} janvier 2014 la Communauté de Communes du Gâtinais gère la mise en place des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Ces accueils proposent, aux **enfants et aux jeunes âgés de moins de 18 ans**, de pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente, pendant le temps périscolaire et durant les vacances.

Ils sont réglementés par l'État et encadrés par un personnel qualifié. Ils sont organisés autour d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique.

Ces accueils sont encadrés par **3 coordonnatrices/directrices et 7 animateurs** qui interviennent sur l'accueil de loisirs et sur l'accueil jeunes durant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne. L'équipe d'encadrement assure

aussi l'organisation et l'accueil sur les temps périscolaires (le matin avant l'école, sur la pause méridienne et le soir après l'école) et sur les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), épaulée par les agents des communes qui ont sollicité l'intervention de la CCGB. Ces actions sont complétées depuis 2 ans par **l'ouverture d'accueil, le mercredi à Savigny sur Clairis et à Villethierry.**

Les Centres de Loisirs Sans Hébergements 3-12 ans (CLSH)



Les CLSH sont implantés sur une des communes de la Communauté de Communes du Gâtinais, lors de chaque petites vacances (sauf les vacances de Noël). Pour les vacances d'été, le centre se déroule au collège du Gâtinais à Saint Valérien. Ce sont des lieux de **découvertes**, de **rencontres**, de **respect** de chacun, de **partages**, d'**écoute** et de **développement personnel**.

Les animations hebdomadaires sont organisées autour d'un thème et permettent aux enfants d'explorer le champ des activités manuelles, sportives, artistiques, scientifiques et d'expressions. Ces animations sont agrémentées d'une sortie par semaine. L'été des camps viennent compléter cette offre.

Les enfants sont accueillis de **7h30 à 18h00**, avec possibilité de les amener sur le lieu du centre de loisirs jusqu'à **9h00 le matin** et de les reprendre à partir de **16h30 le soir**. Un circuit de ramassage est organisé dans la mesure du possible.

L'Accueil Jeunes 13-17 ans

L'Accueil jeunes est lui aussi **ouvert pendant les vacances** (sauf à Noël)

Afin d'être en adéquation avec les attentes de ce public, nous mettons en place des temps d'activités ponctuels, sur des horaires d'après-midi ou de soirée et avec un **contenu qui sort de l'ordinaire**. Ces activités sont souvent complétées, l'été, par **l'organisation de camps où de stages à thème**.



En parallèle, pour sensibiliser le public ados, une animatrice intervient tous les vendredis au collège de Saint Valérien.

Les collégiens ont pris en charge la **décoration des salles de repos et d'études du collège** et ont fabriqué des **bacs de jardinage** pour certaines écoles de la communauté de communes.

Les Accueils périscolaires



La Communauté de Communes a en charge la coordination et une partie de l'animation des accueils périscolaires et des NAP sur certains secteurs du Gâtinais en Bourgogne qui en ont fait la demande.

Dans ce cadre, les accueils périscolaires sont organisés pour l'année scolaire 2019/2020 :

Sur le SIVOS CESV, Cornant, Egriselles le Bocage, Subligny, Villeneuve la Dondagre : **Le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 16h30 à 18h30** à Egriselles le Bocage,

Sur le SIVOS Nord Est Gâtinais (NEG) : le matin de 7h00 à 8h30, à la pause méridienne et le soir de 16h30 à 19h00, à Villethierry,

Les Nap se déroulent sur le SIVOS CESV sur 3 sites : Subligny, Cornant et Egriselles le bocage.

Les Accueils du mercredi

La Communauté de Communes a ouvert deux accueils le mercredi, depuis la rentrée 2018. Ils sont implantés à Villethierry et à Savigny sur Clairis, pour **une capacité de 30 places chacun, ouverts toute la journée** en direction de tous les enfants du territoire, scolarisés en école maternelle ou primaire.

Ces accueils sont ouverts, pendant la semaine scolaire, **de 7h30 à 18h00**. Vous pouvez inscrire les enfants soit à la journée avec repas, soit par demi-journée sans repas, le matin de **7h30 à 12h30** ou l'après-midi de **13h30 à 18h00**.



Vous pouvez retrouver toutes les actualités concernant les ACM sur le site de la CCGB,

[www.http://www.gatinais-bourgogne.fr](http://www.gatinais-bourgogne.fr)

rubrique « **vivre au quotidien** » puis « **Enfance Jeunesse** ».



Depuis 1905, la plupart des églises sont la propriété des communes. Elles font partie de notre patrimoine culturel et religieux et donnent du caractère au cœur de nos villages. Nous y sommes très attachés. L'église de Dollot, beau patrimoine naturel, s'était dégradée. Le Maire de Dollot, Jean-Jacques NOEL, a craint pour la santé de l'édifice. Sur son appel, devant la motivation et la mobilisation des habitants, la municipalité a décidé de la rénover.

Les travaux ont débuté en juillet 2016.

La réception a eu lieu en avril 2018 après **22 mois de labeur** : couverture du bâtiment, charpente remaniée, électricité neuve et conforme aux normes actuelles, chauffage, isolation, voute en partie refaite (en particulier au-dessus de la sacristie), grilles de protection contre les volatiles, enduit à la chaux, dallage, porte d'entrée sud changée pour répondre aux normes d'accessibilité, système électrique d'automatisation de la sonnerie des cloches, citerne enterrée pour la récupération des eaux pluviales (utilisée pour l'arrosage des parterres de fleurs)...

.....

Le Maire tient à souligner que la remise en état du mobilier (bancs, stalles, ...) a été réalisée dans sa quasi-totalité par l'employé technique de la commune aidé de plusieurs conseillers et que la **mobilisation importante de nombreux bénévoles** pour le nettoyage des sols et le traitement des boiseries a permis une réouverture au public dès le printemps 2019.



.....

Le coût global de la **rénovation s'établit à 807 613.22€ soutenue à hauteur de 291 474€ par l'Etat** au titre de la DETR, Jean-Baptiste LEMOYNE et Henri de RAINCOURT au titre de leur réserve parlementaire, la Région Bourgogne Franche Comté, le Conseil Départemental de l'Yonne, la Fondation La Sauvegarde de l'Art Français et la Fondation du Patrimoine. Pour faire face au coût considérable et compléter l'apport de la commune, la municipalité a contracté un emprunt à taux zéro auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation et un emprunt à un taux intéressant auprès de la Caisse d'Epargne.



Enfin, le **samedi 19 octobre**, nous fûmes invités à l'**inauguration de l'EGLISE SAINT GERMAIN** en présence de nombreuses personnalités, des partenaires financiers, des responsables d'entreprises et de la population de DOLLOT. Nous pûmes admirer la beauté du travail réalisé.



Un interlude musical, proposé par Rencontres Culturelles du Gâtinais en Bourgogne et interprété par le **Trio Köchel**, a clôturé l'évènement.

Le magnifique édifice rénové s'est emplie de sons mélodieux et nous fûmes transportés d'une intense émotion.

Fêtes et Evénements

7 DÉCEMBRE 2019

BRANNAY
Marché de Noël

7 DÉCEMBRE 2019

COURTOIN
Randonnée Téléthon

7/8 DÉCEMBRE 2019

NAILLY
Expo-Peinture

7/8 DÉCEMBRE 2019

SAINT-AGNAN
Marché de Noël
Espace du Moulin

7/8 DÉCEMBRE 2019

VALLERY
Expo-Peinture
"Amalgame"
SALLE DES FÊTES

14 DÉCEMBRE 2019

DOLLOT
Noël des enfants

14 DÉCEMBRE 2019

NAILLY
Noël des enfants

15 DÉCEMBRE 2019

FOUCHÈRES
Noël des enfants

15 DÉCEMBRE 2019

LA BELLIOLE
Noël des enfants

15 DÉCEMBRE 2019

MONTACHER-VILLEGARDIN
Marché de Noël

20 DÉCEMBRE 2019

BUSSY-LE-REPOS
Noël des enfants

20 DÉCEMBRE 2019

ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE
Marché de Noël

21/22 DÉCEMBRE 2019

SAINT-VALÉRIEN
Marché de Noël
TOUR VALÉRIANA

4 JANVIER 2020

NAILLY
Vœux du Maire

5 JANVIER 2020

CHÉROY
Vœux du Maire
Galette des Rois
ESC A. HENRY

10 JANVIER 2020

SAINT-AGNAN
Vœux du Maire

10 JANVIER 2020

SUBLIGNY
Vœux du Maire

11 JANVIER 2020

BRANNAY
Vœux du Maire
SALLE DES FÊTES

11 JANVIER 2020

DOLLOT
Vœux du Maire
Galette des Rois

11 JANVIER 2020

SAINT-VALÉRIEN
Vœux du Maire
TOUR VALÉRIANA

11 JANVIER 2020

VALLERY
Vœux du Maire

12 JANVIER 2020

LA BELIOLLE
Vœux du Maire
Galette des Rois

12 JANVIER 2020

DOMATS
Vœux du Maire
Galette des Rois

12 JANVIER 2020

VILLETHIERRY
Vœux du Maire

17 JANVIER 2020

CHAUMOT
Vœux du Maire

18 JANVIER 2020

BRANNAY
Soirée Cabaret
avec le groupe "Entre-nous"
Entrée 10€

19 JANVIER 2020

DOLLOT
Repas des Anciens

26 JANVIER 2020

FOUCHÈRES
Loto

7 FÉVRIER 2020

CHÉROY
Loto des écoles

9 FÉVRIER 2020

BRANNAY
Thé dansant
Salle des Fêtes
Entrée 12€

9 FÉVRIER 2020

CHAUMOT
Loto

9 FÉVRIER 2020

SAINT-AGNAN
Repas des Anciens

16 FÉVRIER 2020

BUSSY-LE-REPOS
Concours de Belote

1^{er} MARS 2020

CHÉROY
Loto CIC

7 MARS 2020

FOUCHÈRES
Repas Choucroute

7/8 MARS 2020

NAILLY
Théâtre

21/22 MARS 2020

NAILLY
Théâtre

28/29 MARS 2020	3 AVRIL 2020	4/5 AVRIL 2020	4/5 AVRIL 2020	5 AVRIL 2020
NAILLY Concert de l'école de Musique du Gâtinais	VALLERY Loto des Moussaillons <i>Salle des Fêtes</i>	CHÉROY Fête Communale	NAILLY Théâtre	BUSSY-LE-REPOS Randonnée
13 AVRIL 2020	13 AVRIL 2020	13 AVRIL 2020	18/19 AVRIL 2020	18/19 AVRIL 2020
CHÉROY Marché de Printemps Chasse aux Oeufs	DOLLOT Chasse aux Œufs	SAINT-AGNAN Brocante	DOMATS Vente de Vêtements du CCAS <i>MAISON POUR TOUS</i>	NAILLY Marché de Printemps
8 MAI 2020	8 MAI 2020	8 MAI 2020	8 MAI 2020	8 MAI 2020
CHÉROY Cérémonie	DOMATS Cérémonie	SAINT-VALÉRIEN Cérémonie	VALLERY Cérémonie	VALLERY Vide-Greniers
15 MAI 2020	17 MAI 2020	23 MAI 2020	24 MAI 2020	29 MAI 2020
CHÉROY Apéro-Concert <i>ESC A. HENRY</i>	CORNANT Vide-Greniers	DOLLOT Fête des Voisins	SUBLIGNY Vide-Greniers	CHÉROY Fête des Quartiers
30 MAI 2020	31 MAI 2020	5 JUIN 2020	6 JUIN 2020	6 JUIN 2020
BRANNAY Bal Country <i>SALLE DES FÊTES</i>	ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE Rencontres Animalières	CHÉROY Concert de l'école de Musique du Gâtinais <i>ESC A. HENRY</i>	CHÉROY Concerts gratuits "AIR DE RIEN" et "KALFA"	SUBLIGNY Fête de l'école
7 JUIN 2020	7 JUIN 2020	7 JUIN 2020	12 JUIN 2020	13 JUIN 2020
BUSSY-LE-REPOS Vide-Greniers	CHÉROY Vide-Greniers	VILLETHIERRY Vide-Greniers	CHÉROY Apéro-Concert <i>ESC A. HENRY</i>	CHAUMOT Feux de la Saint Jean
13 JUIN 2020	19 JUIN 2020	20 JUIN 2020	20 JUIN 2020	20 JUIN 2020
DOLLOT Randonnée <i>LE TOUR DES HAMEAUX</i>	CHÉROY Apéro-Concert <i>ESC A. HENRY</i>	DOLLOT Feux de la Saint Jean	CORNANT Kermesse des écoles	VALLERY Feux de la Saint Jean
21 JUIN 2020	26 JUIN 2020	27 JUIN 2020	27 JUIN 2020	
DOMATS Fête de la musique	CHÉROY Apéro-Concert avec le groupe "BUZZTOWN" <i>ESC A. HENRY</i>	CORNANT Concours de Pétanque	DOMATS Feux de la Saint-Jean	

01/12 > 05/12 // Phie. MAUPERIN - Sergines	03 86 66 39 64
06/12 > 12/12 // Phie. JALEF - Thorigny-sur-Oreuse	03 86 88 45 29
13/12 > 19/12 // Phie. SALAUN - Vinneuf	03 86 66 83 37
20/12 > 26/12 // Phie. STAUT CHRISTOPHE - Égriselles-le-Bocage	03 86 86 00 30
27/12 > 02/01 // Phie. PIAT - Villeneuve-la-Guyard	03 86 66 42 53
03/01 > 09/01 // Phie. TRUCHOT - Pont-sur-Yonne	03 86 67 19 00
10/01 > 16/01 // Phie. FILAINE - Pont-sur-Yonne	03 86 67 15 01
17/01 > 23/01 // Phie. BOUDIER - Saint-Valérien	03 86 88 60 04
23/01 > 30/01 // Phie. BERTEIGNE - Chéroy	03 86 97 52 54
31/01 > 06/02 // Phie. VENARD - Champigny	03 86 66 20 30
07/02 > 13/02 // Phie. MAUPERIN - Sergines	03 86 66 39 64
14/02 > 20/02 // Phie. JALEF - Thorigny-sur-Oreuse	03 86 88 45 29
21/02 > 27/02 // Phie. SALAUN - Vinneuf	03 86 66 83 37
28/02 > 05/03 // Phie. STAUT CHRISTOPHE - Égriselles-le-Bocage	03 86 86 00 30
06/03 > 12/03 // Phie. PIAT - Villeneuve-la-Guyard	03 86 66 42 53
13/03 > 19/03 // Phie. TRUCHOT - Pont-sur-Yonne	03 86 67 19 00
20/03 > 26/03 // Phie. FILAINE - Pont-sur-Yonne	03 86 67 15 01
27/03 > 02/04 // Phie. BOUDIER - Saint-Valérien	03 86 88 60 04
03/04 > 09/04 // Phie. BERTEIGNE - Chéroy	03 86 97 52 54
10/04 > 16/04 // Phie. VENARD - Champigny	03 86 66 20 30
17/04 > 23/04 // Phie. MAUPERIN - Sergines	03 86 66 39 64
24/04 > 30/04 // Phie. JALEF - Thorigny-sur-Oreuse	03 86 88 45 29
01/05 > 07/05 // Phie. SALAUN - Vinneuf	03 86 66 83 37
08/05 > 14/05 // Phie. STAUT CHRISTOPHE - Égriselles-le-Bocage	03 86 86 00 30
15/05 > 21/05 // Phie. PIAT - Villeneuve-la-Guyard	03 86 66 42 53
22/05 > 28/05 // Phie. TRUCHOT - Pont-sur-Yonne	03 86 67 19 00
29/05 > 04/06 // Phie. FILAINE - Pont-sur-Yonne	03 86 67 15 01
05/06 > 11/06 // Phie. BOUDIER - Saint-Valérien	03 86 88 60 04
12/06 > 18/06 // Phie. BERTEIGNE - Chéroy	03 86 97 52 54
19/06 > 25/06 // Phie. VENARD - Champigny	03 86 66 20 30
26/06 > 02/07 // Phie. MAUPERIN - Sergines	03 86 66 39 64



DÉPANNAGE ERDF
09 72 67 50 89
DÉPANNAGE GRDF
08 00 47 33 33



LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

SAMU
15

GENDARMERIE
17

POMPIERS
18

URGENCES
112

**SERVICE AUX
MALENTENDANTS**
114

**ACCUEIL PERSONNES
SANS ABRIS**
115

LES **NUMÉROS
D'APPEL D'URGENCE**
PERMETTENT DE JOINDRE
GRATUITEMENT
LES SECOURS PUBLICS
24H/24 & 7J/7

**ENFANCE
EN DANGER**
119

**SOS
FEMMES BATTUES**
3919

**CENTRE
ANTIPOISON**
01 40 05 48 48

SIDA INFO SERVICE
0800 840 800

NOS MÉDECINS

Docteur CADER - Gynécologue // 8 rue de l'Hôtel de Ville - Chéroy	07 71 10 19 04
Docteur DIGUE // 4 grande rue - Egriselles le Bocage	03 86 86 00 01
Docteur GIBERT // 2 rue Jean Moulin - Chéroy	03 86 97 50 04
Docteur HEBRAS // 45 grande rue - Nailly	03 86 97 02 77
Docteur JACQUIET - Dentiste // 5 place de la paix - Saint Valérien	03 86 88 62 82
Docteur POPOVICI // 43 rue de la république - Saint Valérien	03 86 88 60 12
PÔLE de SANTÉ // 5 place de l'église - Domats	09 72 43 30 03
Clinique Paul PICQUET // 12 rue P. Castets - Sens	03 86 95 86 86
HÔPITAL // 1 Avenue Pierre de Coubertin - Sens	03 86 86 15 15